



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT,  
DE LA DÉCENTRALISATION ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

LA MINISTRE

Paris, le 19 FEV. 2013

Nos Réf. : FP/2012/90281M

Vos Réf. : Votre lettre du 21/12/2012

Monsieur le Secrétaire général,

Vous avez appelé mon attention sur les conditions de détachement des ingénieurs d'Etat dans le cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux.

Vous souhaitez que les dispositions réglementaires qui précisent que l'accueil en détachement des ingénieurs d'Etat dans les trois grades dépend de leur appartenance ou non à un corps issu de l'Ecole Polytechnique, puissent être modifiées afin que l'accès au grade d'ingénieur en chef puisse être accessible en détachement aux ingénieurs des travaux publics de l'Etat et aux ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement.

Une délégation du Syndicat national des ingénieurs des travaux publics de l'Etat et des collectivités territoriales a été reçue à mon cabinet le 25 janvier dernier. Ses membres ont pu exposer à mes conseillers leurs arguments en faveur de la modification réglementaire que vous demandez.

Sans préjuger, à ce stade, de la réponse qui pourra être apportée à votre demande, je souhaite que la question des règles applicables au détachement des ingénieurs d'Etat dans la fonction publique territoriale puisse être évoquée dans le cadre de la négociation relative aux parcours de carrière et à la mobilité que je propose d'ouvrir prochainement. Nos discussions pourront utilement bénéficier des enseignements des assises de l'ingénieur organisées par le ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie et par celui de l'Egalité des territoires et du Logement, qui se dérouleront au printemps prochain.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, à l'assurance de ma considération distinguée.

*Bravo vous,*

  
Marylise LEBRANCHU

Monsieur Christian GROLIER  
Secrétaire général  
Fédération Générale des Fonctionnaires  
Force Ouvrière  
46, rue des Petites Ecuries  
75010 Paris